

## Procès-verbal du conseil syndical du S.M.A.V.A.A

du lundi 8 avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le huit avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, à la Grange du Chambord à Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain-GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

**Date de convocation : 29 mars 2019**

### Présents avec voix délibérative :

MM. BAILLY Michel, GUILLEMAIN Jean-Sylvain, MORNAY Alain, PERREAU Olivier, POINTEREAU Rémy, BALON Jean, PALLAS Jacques, PERRIN Bruno, GIBERT Jany, TOUZELET Jean-Claude, AUDEBERT Eric, BONNET Michel, GUESNARD Yves,  
Mmes HOVASSE-PRELY Elisabeth, SAUGET Nicole

**Présents sans voix délibérative : 0**

### Absents excusés :

MM. LEVEQUE Dominique, BAUCHER Bernard, BABLIN Charles, VAN REMOORTERE Eric,  
Mmes BELLUROT Nadine, LE FELIC Anne-Elisabeth

### Pouvoir :

De M. Dominique LEVEQUE à M. Alain MORNAY  
De M. Bernard BAUCHER à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Nombre de délégués en exercice : 20

Nombre de présents avec voix délibérative : 15

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 17

-----

### **Point n°1/Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 19 mars 2019 :**

Le compte-rendu a été transmis par mail à tous les délégués titulaires et suppléants le 1 avril 2019.

#### Discussions :

*M. GUILLEMAIN (président du SMAVAA, délégué de la CdC Cœur de Berry) demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la séance du 19 mars et demande si tout le monde l'a bien reçu. Il n'y a pas de remarques particulières.*

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Point n°2/Approbation du Compte de Gestion 2018 du Trésorier de Vierzon :**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par les Trésoriers en poste à la Trésorerie de Vierzon, MM. Joël HINGRAY et Stéphane SOULAGE. Le Compte de Gestion 2018 établi par ces derniers est conforme aux écritures du Compte Administratif du Président. Il peut donc être approuvé.  
A l'unanimité des membres présents, le compte de gestion est approuvé.

**Point n°3/Vote du Compte Administratif 2018 du SIAVAA :**

Le Président présente le compte administratif 2018 par articles en dépenses et en recettes.

**Discussions :**

*M. PERRIN (délégué de la CdC du Pays d'Issoudun) est élu président de séance pour la validation du compte administratif.  
Il procède au vote du compte administratif*

A l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2018 est approuvé.

**Point n°4/Vote du budget primitif 2019 du SMAVAA :**

M. GUILLEMAIN présente le budget primitif 2019 par articles en dépenses et en recettes.

**Discussions :**

*M. POINTEREAU fait remarquer que le montant prévu de 15 000,00 € pour l'entretien des barrages n'est pas assez élevé, vu les travaux à faire sur le barrage de Reuilly.*

*M. GUILLEMAIN répond qu'une facture de 3 600,00 € a été payée en début d'année concernant des réparations sur ce barrage.*

*Les membres du syndicat demandent pourquoi cette facture de 2019 n'est pas inscrite sur le budget de fonctionnement en restes à réaliser. Il est répondu qu'il n'y a pas de restes à réaliser en fonctionnement.*

*Après vérification auprès du Trésorier de Vierzon, « les RAR ne concernent que la section d'investissement. Il n'y en a pas en section de fonctionnement ».*

*M. GUESNARD pose la question de la réalité des frais d'études. Mme ADELAINÉ répond que le montant est donné par le contrat territorial.*

*Les membres souhaiteraient que dépenses engagées non mandatées, notamment dans les études en cours, soient inscrites en restes à réaliser sur le budget d'investissement.*

*M. PALLAS indique que la commune a fait repeindre à ses frais les passerelles.*

*Il demande si le Conseil départemental de l'Indre apporte une aide financière ou technique au syndicat. Mme ADELAINÉ répond qu'il n'y a aucune aide de leur part.*

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019, comme suit :

**Investissement :**

Dépenses :	190 799,96 €
Recettes :	190 799,96 €

**Fonctionnement :**

Dépenses :	152 876,48 €
Recettes ;	152 876,48 €

**Point n°5/Décisions concernant l'affectation du résultat 2018 :**

Tableau récapitulatif d'exécution du budget de l'année 2018 :

Libellé	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	37 951,78 €		24 598,18	62 549,96
Fonctionnement	25 130,13 €	0,00	11 031,35	36 161,48
<b>Total</b>	<b>63 081,91 €</b>	<b>0,00</b>	<b>35 629,53</b>	<b>98 711,44</b>

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et vu que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, il est proposé :

- que l'excédent de fonctionnement soit 36 161,48 € soit affecté au report à nouveau : article 002 du budget primitif 2019,
- que l'excédent d'investissement soit 62 549,96 € soit affecté au report à nouveau : article 001 du budget primitif 2019.

**Discussions :**

*M. PALLAS fait remarquer que la décision concernant l'affectation du résultat 2018 doit être présentée après le vote du compte administratif.*

A l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat est approuvée telle que présentée ci-dessus.

**Point n°6/ Décision concernant le versement d'une subvention à l'A.G.R.P. 36**

En 2015, le SIAVAAA a signé une convention avec l'A.G.R.P 36 (Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de l'Indre) de façon à indemniser les piégeurs capturant des ragondins et des rats musqués sur le territoire du syndicat (1 € par queue apportée).

Le bilan des indemnisations des piégeurs au 30/12/2018 est le suivant :

Solde au 20/02/2018 :	33,00 €
Subvention versée par le SIAVAA en juin 2018 : (500,00 € – 10 % pour frais de fonctionnement)	450,00 €
<b>TOTAL disponible en juin 2018:</b>	<b>483,00 €</b>
Montant des indemnités versées aux piégeurs en 2018 :	- 129,00
<b>soit un solde disponible au 30/12/2018 de :</b>	<b>354,00 €</b>

Il est proposé un versement d'une subvention d'un montant de 500,00 €.

**Discussions :**

*M. POINTEREAU demande si l'on verse une indemnité à l'AGRP 18.*

*Il est indiqué qu'il n'existe pas de convention avec l'AGRP 18. M. GUILLEMAIN réfléchit à l'achat de cages.*

A l'unanimité des membres présents, la nouvelle subvention de 500,00 € est accordée.

**Point n°7/Réélection de la Commission d'Appel d'Offres**

La Préfecture nous a signalé que la Commission d'Appel d'Offres doit être composée de 5 membres titulaires élus et 5 membres suppléants élus et non de 7.

En conséquence, une nouvelle élection doit avoir lieu pour désigner les membres de la CAO.

**Discussions :**

*Deux titulaires qui sont Mme SAUGET Nicole et M. BALON Jean ne se représentent pas.*

*Et deux suppléants : Mme HOVASSE-PRELY Elisabeth et M. PERREAU Olivier.*

Après délibération la CAO est composée comme suit :

Le président+5 titulaires :

- M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
- M. PERRIN Bruno
- M. MORNAY Alain
- M. AUDEBERT Eric
- M. PALLAS Jacques
- M. TOUZELET

5 suppléants :

- M. BAILLY Michel
- M. BABLIN Charles
- Mme BELLUROT Nadine
- M. VAN REMOORTERE
- Mme LE FELIC

### Pont n°18/Actualité du syndicat

#### Discussions :

Mme ADELAINÉ présente les travaux de cette année et indique que l'étude bilan du contrat sera une priorité à la rentrée de septembre.

### Point n° 12/Questions diverses

#### Discussions :

M. GUILLEMAIN indique que le pot de départ de Mme COURSEAU aura lieu lors de la prochaine réunion du conseil qui aura lieu avant l'été.

M. BAILLY indique que les plantations du syndicat ont repris à 90% et que c'est très satisfaisant. Il indique que suite à l'abattage des peupliers, des arbres sont tombés dans la rivière.

M. PERREAU a fait part d'une mise en cause dans le cadre de l'utilisation de vinaigre blanc et de sel pour désherber un bord de fossé. Il n'est pas possible de le faire car le vinaigre blanc est classé substance phytosanitaire.

Mme ADELAINÉ va se rapprocher des services compétents pour apporter plus de précision sur les restrictions entourant l'utilisation du vinaigre blanc lors du prochain conseil.

Il faudra que les syndicats de rivière de la Théols, du Fouzon et Renon se coordonnent pour les conseils surtout ceux du vote du budget qui arrivent en même temps.

La séance est levée à 11h.

Validé le 21 Juin 2019

Le Président : Jean-Sylvain GUILLEMAIN

